

2025 DDCT 2 DAE DASCO DSOL SPV : Subventions (245 073 €) à 3 associations pour le nouveau projet Réseau EIF-FEL 4 au titre de l'intégration

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2016, la Ville de Paris met en place le projet *Réseau EIF-FEL (Évaluation Information Formation - Français En Liens)*. Le projet est mis en place sous l'égide du Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII) avec l'appui du Service Politique de la Ville (SPV) au sein de la DDCT, de la DAE, de la DSOL et en partenariat avec trois associations, le CEFIL, Paroles Voyageuses et UniR ainsi qu'avec le Service des Cours d'Adultes de Paris de la DASCO pour permettre de soutenir les Parisien·nes étranger·es en matière d'apprentissage du français.

Il a permis de renforcer la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs et actrices mobilisé·es autour des personnes présentant des besoins en apprentissage du français dans les huit arrondissements concernés (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements). La subvention sollicitée doit permettre l'extension du dispositif au 15^e arrondissement, qui inclut désormais deux Quartiers Politique de la Ville (QPV) sur son territoire (comme les autres arrondissements précités), avec un renforcement des moyens humains du projet à la clef. Pour parfaire la dynamique développée depuis 8 ans en l'adaptant aux réalités du terrain, et étendre l'action de Réseau EIF-FEL sur un plus large périmètre qualitatif et volumétrique parisien, la Ville de Paris a présenté une nouvelle demande de subvention au Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) au titre de son appel à projets triennal 2025-2027 en décembre 2024 comme prévu par la délibération 2024 DDCT 39 votée lors du Conseil de Paris des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024.

Dans ce cadre, face à l'augmentation constatée des besoins des publics les plus vulnérables, la Ville de Paris a choisi pour ce nouveau projet (2025-2027) d'ouvrir plus largement l'accès au dispositif Réseau EIF-FEL en faveur d'un public non éligible aux critères du FAMI (membres de l'U.E. ayant des besoins d'apprentissage, etc.), comme le permet le Fonds via l'application d'une décote de 15%, tout en poursuivant résolument le soutien et l'accueil d'un plus grand nombre de bénéficiaires (FAMI et hors FAMI). Cette dernière est prévue dans le plan de financement et dans les projections financières de la Ville. Ainsi, le projet Réseau EIF-FEL 4 peut prendre en charge l'ensemble de ces publics dont il est attendu une maîtrise de la langue française, en leur offrant un dispositif complet comprenant un accueil, une évaluation et une orientation personnalisée lors de leur réception par les permanences linguistiques d'évaluation. De janvier 2025 à décembre 2027, plusieurs pôles de permanence EIF-FEL seront à l'œuvre dans les neuf arrondissements concernés, pour couvrir l'ensemble de ceux comptant des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Le projet a été déposé avant la date butoir de réponse du 13 décembre 2024 à l'AAP n°04-2024-FAMI de la Direction Générale des Étrangers en France, dans le cadre de la programmation 2021-2027. La période prévisionnelle de sélection des projets est fixée courant 2025. Dans le cadre du dépôt de cette demande de subvention, il est attendu que la Ville de Paris fournisse les conventions pluriannuelles de partenariat qui

encadrent les relations entre la Ville de Paris, en tant que bénéficiaire et cheffe de file, et chacune des associations partenaires porteuses des structures d'évaluation linguistique qui orientent les bénéficiaires vers les structures d'apprentissage.

93 structures d'apprentissage ont adhéré à la Charte EIF-FEL. La synergie ainsi mise en œuvre permet d'optimiser l'offre en français déployée sur le territoire parisien, qu'elle soit soutenue par la Ville de Paris, par l'État ou par la Région Ile-de-France. L'action bénéficie de financements de la Ville de Paris, de l'État (DDCS 75/DRIEETS), de France Travail et donc du FAMI. Le montant prévisionnel global du projet est de 2 784 627 € (coûts directs et indirects). Les ressources proviennent à hauteur de 64% du FAMI, de 17 % de la collectivité parisienne et 19% de cofinancements extérieurs (DRIEETS et France Travail qui ont accru leur participation à cette occasion).

Le cofinancement du FAMI se répartit par années de la façon suivante :

- 575 415 € en 2025,
- 579 217 € en 2026,
- 620 568 € en 2027.

Pour permettre aux associations partenaires de disposer de la trésorerie suffisante pour mener à bien le projet Réseau EIF-FEL 4 en 2025, et dans l'attente de la sélection du projet par la Direction Générale des Étrangers en France, le versement se répartit ainsi :

- Pour le CEFIL : 107 184 € (97 184 € au titre de la DDCT/SEII et 10 000 € au titre de la DDCT/SPV).
- Pour Paroles Voyageuses : 93 601 € (73 601 € au titre de la DDCT/SEII et 20 000 € au titre de la DAE).
- Pour UniR (UNIVERSITES ET REFUGIEES) : 44 288 € (32 588 € au titre de la DDCT/SEII et 11 700 € au titre de la DSOL).

Les conventions de partenariat encadrent les montants versés à chacune des associations dans le cadre du projet *Réseau EIF-FEL 4* qui débute le 1^{er} janvier 2025 et se termine le 31 décembre 2027. Il vous est proposé de m'autoriser à signer les trois conventions de partenariat, avec chacune des trois associations partenaires : UniR, CEFIL et Paroles Voyageuses.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris